

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE		
AVIS n°2015-01		
Date : 27/02/2015	Projet de création d'une réserve naturelle nationale au sein des forêts publiques de Mayotte	Vote : unanimité

Dans le cadre du programme BEST pour la création d'aires protégées dans les forêts publiques à Mayotte et La Réunion, la DEAL a conventionné avec l'ONF pour la réalisation d'une étude de préfiguration de réserve naturelle nationale (RNN) au sein des forêts publiques à Mayotte.

L'outil de protection à utiliser pour la protection des forêts publiques est en cours de discussion suite à la proposition de l'ONF d'envisager la création d'une réserve biologique (RB)

L'ONF présente la méthodologie établie pour l'élaboration de l'étude de préfiguration d'une RNN ou d'une RB.

La méthode d'élaboration permet de définir 2 priorités de protection :

- priorité 1 : mise en œuvre d'une lutte contre les EEE pour une surface approximative de 1 000 ha → s'apparente à une réserve biologique intégrale
- priorité 2 : mise en œuvre de restauration écologique, favorisation de la régénération par des espèces indigènes pour une surface approximative de 1 000 ha → s'apparente à une réserve biologique dirigée

L'ONF propose que des groupes de travail soient mis en place afin d'affiner les contours des futures aires à protéger.

Le CSPN est attendu sur la validation de la méthode présentée.

Avis n°2015-01 :

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte, très favorable à toutes les mesures améliorant la protection du patrimoine naturel mahorais, a émis un avis défavorable concernant la méthodologie présentée en l'état actuel du document remis et de la présentation faite lors de la réunion du CSPN du 11 février 2015 pour les raisons suivantes :

- Le diagnostic et la méthodologie présentés dans le rapport provisoire, s'apparentent à une compilation partielle des données existantes, parfois datées, sur les caractéristiques structurelles des milieux forestiers qui ne fait pas suffisamment état des forts enjeux de préservation de la biodiversité à Mayotte, enjeux qui devraient pourtant être à la base de cette réflexion. Il est nécessaire d'établir une véritable analyse quantitative et cartographique de l'intérêt de la création d'une RNN par rapport aux nécessités de conservation des espèces patrimoniales (espèces endémiques, menacées, protégées) et de l'état de conservation des habitats présents dans ces espaces. Une définition spatialisée des enjeux est indispensable.
- La méthodologie utilisée présente de grosses lacunes concernant les critères de délimitation des futures aires protégées.

Le CSPN encourage la poursuite de la démarche de l'ONF et émet la recommandation suivante : au vu des enjeux de biodiversité de niveau mondial des forêts mahoraises (nombre d'espèces endémiques, menacées, protégées), ainsi que des pressions existantes sur les milieux forestiers, le CSPN préconise une meilleure prise en compte des données relatives à la distribution des espèces patrimoniales au sein des forêts publiques et encourage la préfiguration d'une RNN plutôt que d'une RB à l'intérieur de celles-ci.

Le Président du CSPN

CHAMSSIDINE Houlam

